


SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT

NOM DU PRODUIT	ARÔME DE MANGUE (Poudre)
CODE DU PRODUIT	2854
FOURNISSEUR	<p>MEDISCA Inc. Tel.: 1.800.932.1039 Fax.: 1.855.850.5855 661 Route 3, Unité C, Plattsburgh, NY, 12901 3955 Avenue Mesa Vista O., Unité A-10, Las Vegas, NV, 89118 6641 Rue Belt Line N., Suite 130, Irving, TX, 75063</p> <p>MEDISCA Pharmaceutique Inc. Tel.: 1.800.665.6334 Fax.: 514.338.1693 4509 Rue Dobrin, St. Laurent, QC, H4R 2L8 21300 Gordon Way, Unité 153/158, Richmond, BC V6W 1M2</p> <p>MEDISCA Australia PTY LTD Tel.: 1.300.786.392 Fax.: 61.2.9700.9047 Unité 7, Heritage Business Park 5-9 Rue Ricketty, Mascot, NSW 2020</p>
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE	CHEMTREC Jour et nuit. Pour appels du Canada ou des É-U: 1-800-424-9300 Centre d'information sur les poisons de NSW (Australie): 131 126
UTILISATIONS	Agent aromatisant

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSEMENT SGH	Toxicité Aiguë - Voie Orale (Catégorie 5); Toxicité Aiguë - Par Contact Cutané (Catégorie 5); Irritation oculaire (Catégorie 2A)	
PICTOGRAMME		
MENTION D'AVERTISSEMENT	Attention	
MENTION(S) DE DANGER	Peut être nocif en cas d'ingestion en grandes quantités. Peut être nocif en cas de contact avec la peau. Provoque une irritation sérieuse aux yeux.	
DANGER(S) - AUSTRALIE SEULEMENT	L'exposition répétée peut causer un dessèchement ou des gerçures de la peau.	
CONSEILS DE PRUDENCE	<p>Prévention Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Se laver soigneusement après manipulation. Portez des gants protecteurs.</p> <p>Intervention EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU(OU LES CHEVEUX): Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.</p> <p>Entreposage Ne s'applique pas</p> <p>Élimination Éliminer le contenu et/ou le récipient selon les exigences locales.</p>	
CLASSEMENT HMIS	<p>Danger(s) pour la santé 1</p> <p>Réactivité 0</p>	<p>Inflammabilité 1</p> <p>Protection Individuelle D</p>

SECTION 3: COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

NOM CHIMIQUE	Ne s'applique pas
NOM BOTANIQUE	Ne s'applique pas
SYNONYME	Ne s'applique pas
FORMULE CHIMIQUE	Ne s'applique pas
NUMÉRO DE CAS	Ne s'applique pas
NUMERO DE CAS ALTERNATIF	Ne s'applique pas
POIDS MOLÉCULAIRE	Ne s'applique pas

COMPOSITION

NOM CHIMIQUE	NUMÉRO DE CAS	% PAR POIDS
ALCOOL	Ne s'applique pas	5-10

D'après les connaissances du fournisseur, il n'y a aucun autre ingrédient présent dans les concentrations utilisées qui porte un danger pour la santé et donc, qui nécessiterait de figurer dans cette section.

SECTION 4: PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX	Rincer les yeux avec des quantités copieuses d'eau pendant 15 minutes en séparant les paupières avec les doigts. Si l'irritation persiste, obtenir de l'aide médicale.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU	Rincer avec du savon et de l'eau pendant 15 minutes. Si l'irritation persiste, obtenir de l'aide médicale.
SI INGÉRÉ	Appeler un médecin. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas inciter de vomissements sans conseil médical.
SI INHALÉ	Porter la victime dans un endroit aéré. Si la personne ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Si la personne a de la difficulté à respirer, donner de l'oxygène. Appeler un médecin.
SYMPTÔMES ET EFFETS	Ne devrait pas présenter un danger significatif si utilisé sous les conditions prévues.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

DANGERS SPÉCIFIQUES DU PRODUIT CHIMIQUE	Ne s'applique pas
PROPRIÉTÉS INFLAMMABLES	Peut être combustible à des températures élevées.
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX	Durant un incendie, des vapeurs dangereuses seront produites
AGENTS EXTINCTEURS APPROPRIÉS	Petit feu: produit chimique sèche, CO ₂ ou eau pulvérisée. Grand feu: produit chimique sèche, CO ₂ , mousse résistante à l'alcool ou eau pulvérisée. Éviter de mouiller l'intérieur des récipients.
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PRÉCAUTIONS POUR LES POMPIERS	Porter un respirateur autonome et des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES	Porter une protection respiratoire. Éviter la formation de poussière. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers une zone sécuritaire. Éviter de respirer la poussière.
MÉTHODES ET MATÉRIAUX POUR L'ISOLATION DU PRODUIT	Si sur le sol, balayer ou pelleter le matériel et placer dans un récipient approprié. Minimiser la génération de poussière.

PROCÉDURES DE NETTOYAGE

Ne pas toucher les contenants endommagés ou la matière renversée sans porter les vêtements de protection appropriés. Porter un respirateur, des lunettes protectrices appropriées, des bottes de caoutchouc et des gants de caoutchouc épais. Arrêter la fuite si possible de le faire sans risque. Empêcher la pénétration dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Éteindre toutes les sources d'ignition. Évacuer le secteur. Si nécessaire, employer un brouillard d'eau pour disperser les vapeurs. Absorber la matière avec de la vermiculite compatible ou un autre matériel absorbant. Placer la matière dans des récipients appropriés et étiquetés en vue de leur élimination. Aérer la région affectée et nettoyer le site du déversement après que la matière soit ramassée. Ne pas déverser dans le système d'égout ni dans les descentes d'eau.

SECTION 7: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

PROCÉDURES DE MANUTENTION

Ne pas inhaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter les expositions prolongées ou répétées. Laver à fond après toute manutention.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE

Conserver dans le contenant original, dans un contenant bien fermé, à l'abri de la lumière du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles. Stocker selon les règlements locaux. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matériaux oxydants. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'empêcher les fuites. Ne pas ranger dans des contenants non étiquetés. Utiliser des procédures de nettoyage adéquates pour éviter toute contamination de l'environnement.

Conserver dans des contenants bien fermés, éloignés de la chaleur et sources d'ignition.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Nom Chimique: Alcool Éthylque Numéro de CAS: 64-17-5

	TWA	Valeur Plafond	STEL	REL	IDLH	Remarques
OSHA PEL	1000 ppm; 1900 mg/m ³	N/L	-	-	-	-
ACGIH TLV	N/L	N/L	1000 ppm	-	-	-
NIOSH	1000 ppm; 1900 mg/m ³	N/L	N/L	N/L	N/L	-
AIHA WEEL	N/L	N/L	N/L	-	-	-
Safe Work Australia HSIS	1000 ppm; 1880 mg/m ³	N/L	N/L	-	-	-
HSE	1000 ppm; 1920 mg/m ³	N/L	N/L	-	-	-

N/L = Non Listé

DIRECTIVES D'EXPOSITION

Consulter les autorités locales afin d'obtenir les limites d'exposition provinciales ou de l'État.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Yeux: Porter des lunettes protectrices appropriées ou des lunettes de sécurité chimique comme décrit par SIMDUT ou OSHA dans les règlements de protection du visage et des yeux 29 CFR 1910.133 ou dans la Norme Européenne EN166. **Peau:** Porter des gants appropriés pour empêcher l'exposition au produit.

Vêtements: Porter des vêtements de protection appropriés pour minimiser le contact avec la peau.

Respirateurs: Suivre les règlements de respirateur SIMDUT ou OSHA trouvés dans 29 CFR 1910.134 ou la Norme européenne EN 149. Utiliser un respirateur approuvé par NIOSH/MSHA ou par la norme européenne EN 149 si les limites d'exposition sont excédées ou si une irritation se développe ou d'autres symptômes sont ressentis.

CONTRÔLES D'INGÉNIEURIE

Système de ventilation mécanique adéquat. Hotte chimique de laboratoire, douche oculaire et douche d'urgence.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE	Solide				
DESCRIPTION	Poudre pâle à légèrement ambré avec une odeur caractéristique.				
SOLUBILITÉ	Soluble dans l'eau.				
ODEUR	Odeur caractéristique				
INFLAMMABILITÉ	Peut être combustible à des températures élevées				
SEUIL D'ODEUR	Pas disponible	PH	Pas disponible	POINT DE FUSION	Pas disponible
POINT D'ÉBULLITION	Pas disponible	POINT DE CONGÉLATION	Pas disponible	POINT D'IGNITION	>93.0 °C; >199.94 °F
GRAVITÉ SPÉCIFIQUE	Pas disponible	TAUX D'ÉVAPORATION	Pas disponible	LIMITE EXPLOSIVE	Pas disponible
LIMITE INFLAMMABILITÉ SUPÉRIEURE/ LIMITE EXPLOSIVE	Pas disponible	LIMITE INFLAMMABILITÉ INFÉRIEURE / LIMITE EXPLOSIVE	Pas disponible	TENSION DE VAPEUR	Pas disponible
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR = 1)	Pas disponible	DENSITÉ RELATIVE (EAU = 1)	Pas disponible	LOG P (OCTANOL-EAU)	Pas disponible
TEMPÉRATURE D' AUTO-IGNITION	Pas disponible	TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION	Pas disponible	VISCOSITÉ	Pas disponible

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ	Non établie
STABILITÉ	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées
MATÉRIAUX À ÉVITER	Acides forts, alcalis ou les agents oxydants.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX	Émanations toxiques de monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, d'oxyde d'azote et d'autres gaz peuvent se produire
POLYMÉRISATION DANGEREUSE	Ne se produira pas
POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES	Non établie
CONDITIONS À ÉVITER	Humidité, lumière du soleil et températures extrêmes

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGUË	Par Voie Orale: Rat: DL50: >2500 mg/kg (calculé) Par Inhalation: Rat: CL50: >3000 ppm (calculé)
CORROSION/IRRITATION CUTANÉE	Légèrement irritant.

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE	Modérée à sévère irritant.
SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE	Légèrement irritant.
EFFET MUTAGÈNE SUR LES CELLULES GERMINALES	Pas disponible
CANCÉROGÉNÉCITÉ	<p>OSHA Aucun composant de ce produit présent à $\geq 0.1\%$ n'est inscrit.</p> <p>NTP Aucun composant de ce produit présent à $\geq 0.1\%$ n'est inscrit.</p> <p>CIRC Aucun composant de ce produit présent à $\geq 0.1\%$ n'a été évalué.</p> <p>Proposition 65 de la Californie Aucun composant de ce produit présent à $\geq 0.1\%$ est connu par l'État de la Californie pour causer le cancer, des défauts de naissance ou des dangers pour la reproduction: .</p>
TOXICITÉ POUR LE SYSTÈME REPRODUCTEUR	Pas disponible
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE	Pas disponible
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE	Pas disponible
DANGER PAR ASPIRATION	Pas disponible
SIGNES ET LES SYMPTÔMES D'EXPOSITION	Irritation et/ou rougeur des yeux, peau et voies respiratoires. Toux, suffocation, maux de tête, vertige et somnolence.
EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ	<p>Inhalation Peut être nocif si inhalé. Peut causer une irritation des voies respiratoires.</p> <p>Ingestion L'ingestion aiguë pourrait aboutir à la douleur abdominale, la nausée, des vomissements et la diarrhée. Les effets indésirables sévères comme la gastrite, le rein et des dégâts de foie, l'irritation de poumon et l'oedème pulmonaire potentiel et l'hémorragie peuvent arriver.</p> <p>Peau Peut causer l'eczéma doux ou l'érythème allergique si des précautions de sécurité ne sont pas strictement suivies. L'exposition chronique sans exercer des précautions appropriées de sécurité peut aboutir modéré Oedème, érythème et dermatite allergique possible.</p> <p>Yeux Le contact aigu peut causer la douleur intense et une légère irritation passagère de l'épithélium cornéen.</p>

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

TOXICITÉ	Pas disponible
PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ	Pas disponible
POTENTIEL DE BIOACCUMULATION	Pas disponible
MOBILITÉ DANS LE SOL	Pas disponible
AUTRES EFFETS INDÉSIRABLES	<p>Pas disponible</p> <p>Ce produit n'est pas destiné à être libéré dans l'environnement.</p>

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

ÉLIMINATION DES DÉCHETS	Éliminer conformément à la réglementation locale/fédérale . Éviter de libérer dans l'environnement.
--------------------------------	---

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ÉTATS-UNIS ET CANADA

NOM D'EXPÉDITION DE L'ONU	Produit non dangereux
NUMÉRO ONU	Pas disponible
CLASSE	Ne s'applique pas
GROUPE D'EMBALLAGE	Ne s'applique pas

AUSTRALIE

NOM D'EXPÉDITION DE L'ONU	Produit non dangereux
NUMÉRO ONU	Pas disponible
CLASSE	Ne s'applique pas
GROUPE D'EMBALLAGE	Ne s'applique pas
HAZCHEM	

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX Pas disponible

INFORMATIONS D'EXPÉDITION SPÉCIALES Ne s'applique pas

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Nom Chimique & numéro de CAS	CERCLA 40 CFR Partie 302.4	SARA (Titre III) 40 CFR	EPA 40 CFR Partie 355		Droit de Savoir (Right-to-know)			Proposition 65 de la Californie
			Annexe A	Annexe B	Pennsylvanie	New Jersey	Massachusetts	
Alcool Éthylique 64-17-5	N/L	N/L	N/L	N/L	X	X	X	N/L

N/L = Not Listed; X = Listed

RÈGLEMENTS AUSTRALIENS

Nom Chimique & numéro de CAS	Règlements pour Poisons et les Marchandises Thérapeutiques	Loi des Marchandises Thérapeutiques	Code De Pratique - Précurseurs De Drogues Illicites
Alcool Éthylique 64-17-5	Pas listé	Pas listé	Listé dans la catégorie III

SECTION 16: AUTRES RENSEIGNEMENTS
RÉFÉRENCES
ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

Disponibles sur demande

CAS - Chemical Abstract Service; **SGH** - Système Général Harmonisé; OSHA - Occupational Safety & Health Administration des É-U; PEL - Limite d'exposition permmissible; **HSIS** - Système d'information sur les substances dangereuses; **STEL** - Limite d'exposition de courte durée; **AIHA** - American Industrial Hygiene Association; **WEEL** - Valeur limite d'exposition environnementale en milieu de travail; **LD50** - Dose létale, 50%; **CIRC** - Centre International de Recherche sur le Cancer; **NTP** - National Toxicology Program; **SIMDUT** - Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail; **SARA** - Superfund Amendments and Reauthorization Act; **EPA** - Agence de Protection Environnementale; **CERCLA** - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act; **HMIS** - Système d'information sur les matériaux dangereux; NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health; MSHA - Mine Safety and Health Administration; **TWA** - Moyenne pondérée dans le temps; ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists; IDHL - Immédiatement dangereux pour la santé ou pour la vie; TLV - Valeur de seuil limite; HSE - Health and Safety Executive; REL - Limite d'exposition recommandée

DERNIÈRE RÉVISION

06/2015

REPLACE

09/2014

AVERTISSEMENT

Ce document a été créé en conformité avec les règlements de OSHA, Safe Work Australia et SIMDUT. L'information ci-dessus est considérée comme étant correcte mais ne prétend pas être exhaustive et ne devrait être utilisée comme guide seulement. L'information contenue dans ce document est basée sur l'état actuel de nos connaissances et s'applique au produit en ce qui concerne les mesures de sécurité appropriées. Cette information ne présente aucune garantie sur les propriétés du produit. MEDISCA® ne peut être tenu responsable pour tout dommage résultant de la manipulation ou du contact avec le produit mentionné ci-dessus. Les récipiendaires du produit doivent prendre la responsabilité d'observer les lois et les règlements existants.